Nations Unies A/72/673

Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Points 136 et 99 cc) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Désarmement général et complet : suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013

Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/72/L.45/Rev.1

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Felipe **García Landa** (Mexique)

1. À ses 28e et 29e séances, les 20 et 23 décembre 2017, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.1/72/L.45/Rev.1 (A/C.5/72/12) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.37). Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants[1].

2. À sa 29e séance, la Commission était saisie d'un projet de décision (A/C.5/72/L.15, sect. B), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Pakistan. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/72/L.15 sans le mettre aux voix (voir par. 3).

[1] A/C.5/72/SR.28 et A/C.5/72/SR.29.

Merci de recycler

Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général [1] et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [2], la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.1/72/L.45/Rev.1, il faudra prévoir un montant supplémentaire de 236 200 dollars des États-Unis, à raison de 234 300 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et de 1 900 dollars au titre du chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, à imputer sur le fonds de réserve.

[1] A/C.5/72/12.

[2] A/72/7/Add.37.